



QUE SE PASSE

T-IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL n° 11 - JUILLET 1993

SOMMAIRE

PAGES	1 et 2	:	Le mot du Maire
	3	:	Décisions du Conseil
	4 et 5	:	Budget primitif 1993
	6 et 7	:	Impôts locaux
	7	:	Repas du 3ème âge
	8	:	Plastiques et vieux papiers
	9	:	Règlement de la décharge
	10	:	Journée "Commune propre"
	10	:	Bloc-notes
	11	:	Collège de Reignier
	12	:	Bienvenue à "Victor"
	13	:	Abeilles et fleurs
	14	:	Associations locales

LE MOT DU MAIRE

A la faveur de l'arrivée de l'été, votre bulletin a "fleuri" une nouvelle fois sous la plume des conseillers municipaux qui, comme à chaque édition, essayent de vous informer le plus complètement possible sur les principales actions et décisions du Conseil. Au nom de vous tous, habitants de La Muraz, je me dois de leur adresser des remerciements sincères pour cette tâche pas toujours facile à réaliser qui est celle d'informer.

Pour ma part, j'évoquerai les principaux projets qui mobilisent notre réflexion actuellement.

Je veux parler tout d'abord de notre entrée probable au Syndicat d'Assainissement de Bellecombe qui va, après l'adhésion imminente de la commune de Monnetier-Mornex - Esserts, construire une station d'épuration au bord de l'Arve à Arthaz. Pour une participation financière raisonnable, nous pourrions adhérer à ce syndicat ; ceci nous permettra, d'ici quelques années, lorsque le collecteur traversant la commune d'Esserts sera réalisé, de pouvoir à notre tour nous brancher sur ce réseau d'assainissement collectif, pour la partie basse de la commune dans un premier temps.

Les expériences passées nous ont appris l'importance et l'intérêt financier de rallier suffisamment tôt un syndicat qui, d'une part, est disposé à nous accueillir et qui, d'autre part, se trouve dans une phase de consolidation. Par ailleurs, le dimensionnement de la station d'épuration doit être prévu en fonction de notre adhésion éventuelle.

.../...

Autre préoccupation présente, la maîtrise de l'urbanisme. Devant les importantes difficultés que nous rencontrons pour faire classer certaines parcelles en zone constructible, nous avons déjà étudié, en concertation avec l'Equipement, autorité de tutelle, une carte communale (appelée M.A.R.N.U. : Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme) définissant les parties de la commune pouvant être construites. Cependant, nous sommes en désaccord profond avec cette Administration et nous ne pouvons pas admettre que la voix de la commune ne soit absolument pas entendue.

C'est pour cette dernière raison que nous entrevoyons, avec plus ou moins de certitude, d'élaborer un Plan d'Occupation des Sols. Tout en connaissant le degré de difficulté à mener à bien une telle étude, nous pensons que ce document devrait nous permettre de mieux maîtriser notre espace, en tenant davantage compte de l'avis des élus.

Ces importantes décisions vont toutes deux en direction de l'avenir de notre localité qu'il est important de préparer et de préserver. L'équipe municipale en place est consciente de sa responsabilité d'encadrement du développement de la commune qu'elle désire harmonieux et contrôlé, et c'est par de telles mesures ou décisions que nous pourrions ensemble atteindre cet objectif.

Noël JACQUEMOUD

25.06.93

LES DECISIONS DU CONSEIL

- Adoption du blason communal.
- Mise en route d'un service de car à destination du marché d'Annemasse, le Vendredi .
- Clôture de la décharge située sur la route d'Arbusigny.
- Achat de matériel informatique à la société "Assistance Informatique" de Reignier, pour la somme de 31 000 F
- Réfection de la cantine scolaire (hotte, plan de travail, encastrement du matériel électro-ménager) pour 35 746 F
- Changement de volets et fenêtres à l'école, pour 10 000 F
- Construction de nouveaux placards, à disposition de la bibliothèque, pour 7 480 F
- Mise en souterrain des différentes lignes, E.D.F. et téléphone, traversant le chef-lieu, pour 50 000 F
- Construction d'un abri au chef-lieu, pour les bouteilles plastiques et les vieux papiers, pour 15 376 F
- Vote des subventions suivantes :

. "Les bornes en V.T.T."	3.500 F
. Ligue nationale contre le cancer	1.000 F
. Association Léon Bérard pour les Enfants Cancéreux	500 F
. Sclérosés en plaque	500 F
. Association Française des Myopathes	500 F
. Ecole des chiens guides d'aveugles	500 F
. Association des anciens combattants	500 F
. Souvenir Français	200 F
. Vélo-club d'Annemasse	300 F
. Caisse mutuelle du personnel	405 F
. Aide à Domicile en Milieu Rural	2.500 F
. Ecole privée "La Chamarette"	2.000 F
. Ecole privée Saint-Vincent à Collonges	1.500 F

C. Z.

BUDGET PRIMITIF 1993

Le budget de 1993 est marqué par la disparition de la cotisation au Syndicat des Rocailles, puisque notre adhésion a été entièrement payée, et par l'extinction d'un prêt. Un tableau et trois graphiques vous montreront les principaux éléments de ce budget.

Voici le tableau montrant la répartition des dépenses (de Fonctionnement et d'Investissement) et des recettes.

DEPENSES		RECETTES	
Section de Fonctionnement			
Fournitures	71 500	Produits de l'exploitation	90 000
Frais de personnel	600 000	Produits domaniaux	5 000
Impôts et taxes	13 400	Recouvrements & subv. reçues	356 000
Trav. & Serv. extérieurs	327 500	Dotations versées par l'Etat	628 000
Participations (1)	140 800	Impôts indirects	151 200
Subventions accordées	22 200	Contributions directes (5)	916 658
Frais de gestion	107 000		
Frais financiers (2)	375 126		
Charges extérieures	2 000		
Excédent de fonctionnement	<u>487 332</u>		
	2 146 858		<u>2 146 858</u>
Section d'Investissement			
Remboursements d'emprunts (3)	293 409	Subventions d'équipement	825 727
Acquisitions immobilières	178 500	Prélèv. sur recettes de fonctionnt	487 332
Trvx bât. & génie civil (4)	1 581 590	Particip. à trav. d'équipement	162 000
Acquisitions Titres & Valeurs	67 560	T.V.A. récupérée	99 000
		Dotation globale d'équipement	215 000
		Produits des emprunts	250 000
		Remboursement sinistre	12 000
		Recouvrement de créances	<u>70 000</u>
	<u>2 121 059</u>		<u>2 121 059</u>

(1) Participations et cotisations aux syndicats intercommunaux, cantonaux etc. y compris fonctionnement du collège de Reignier

(2) Intérêts des emprunts

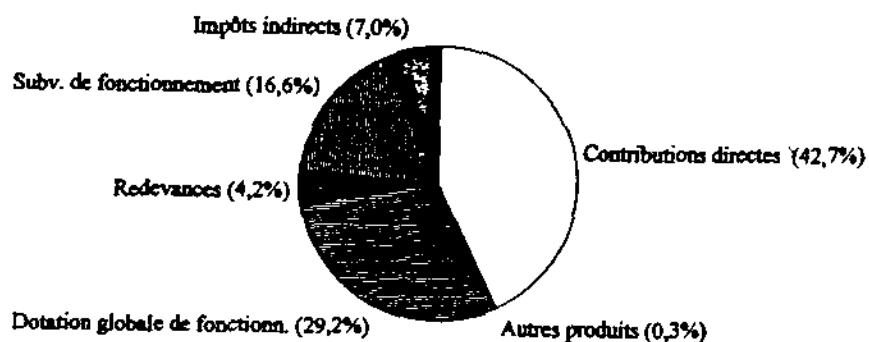
(3) Remboursement en capital

(4) Comprend des aménagements pour le terrain situé derrière l'école, divers travaux de bâtiments et de routes

(5) Impôts locaux

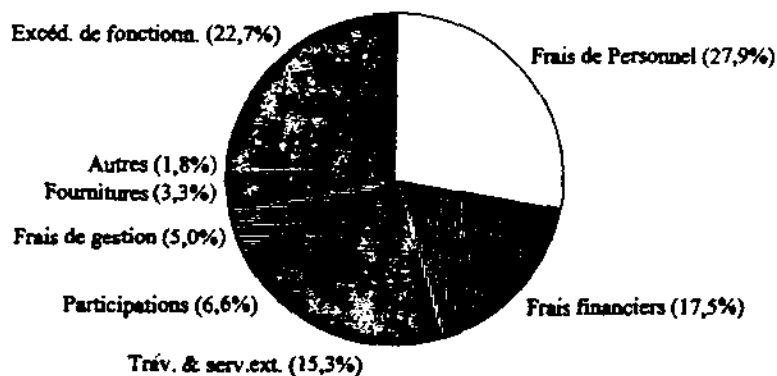
Voici maintenant les répartitions en pourcentages :

RECETTES de Fonctionnement :



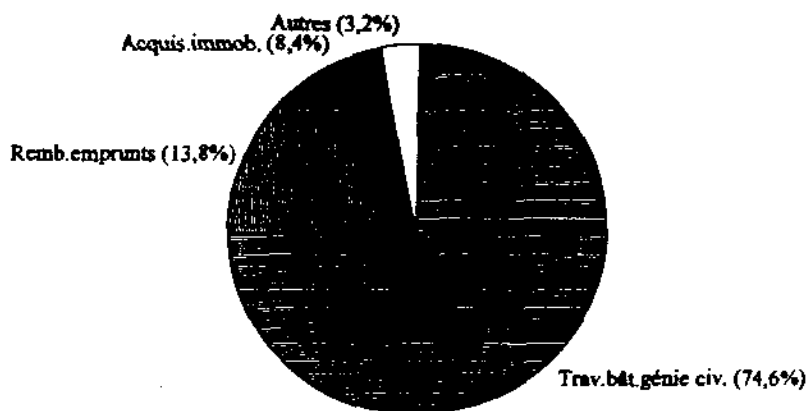
TOTAL = 2 146 858 F

DEPENSES de Fonctionnement :



TOTAL = 2 146 858 F

DEPENSES d'Investissement :



TOTAL = 2 121 059 F

LES IMPOTS LOCAUX

Il y a quatre impôts locaux : la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, et la taxe professionnelle. Ces taxes ont été créées en 1959, pour remplacer d'anciens impôts (les "quatre vieilles") basés sur les mêmes catégories de biens, mais extrêmement complexes, et très injustes (ce qui ne signifie pas que la situation actuelle soit simple, ni juste !).

La taxe d'habitation est payée par celui qui habite un logement, qu'il en soit propriétaire, locataire, ou occupant à titre gratuit : donc par chacun ; c'est l'impôt qui est payé par le plus grand nombre de contribuables. Cette taxe est basée sur la valeur locative du logement, qui elle-même est déterminée par comparaison avec des logements de référence, classés en catégories (de "délabré" à "grand luxe").

La taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue sur tous les biens immobiliers à caractère de construction : maisons, usines, hangars, etc. Elle est basée sur la valeur locative de ces locaux, et est payée par le propriétaire.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est due par chaque propriétaire d'un terrain non recouvert par une construction. Elle est basée sur le revenu cadastral, qui est une estimation de la valeur locative du terrain.

La taxe professionnelle a remplacé en 1976 l'ancienne patente. Elle s'applique à toutes les personnes, physiques ou morales (sociétés), qui exercent une activité professionnelle non salariée (les agriculteurs sont en général non concernés). Le montant est basé sur la valeur locative des bâtiments et des équipements, ainsi que sur les salaires.

Ces quatre taxes sont perçues seulement en partie par la commune, le reste va au département, etc. (vous pouvez voir la répartition sur votre feuille d'impôts). La commune fixe elle-même, chaque année, le taux d'imposition (c'est-à-dire un pourcentage du chiffre de base) pour la part qui lui revient. Les taux pour ces quatre impôts sont, à La Muraz, en 1993 :

- taxe d'habitation : 8,72 %
- taxe sur le foncier bâti : 10,39 %
- taxe sur le foncier non bâti : 68,38 %
- taxe professionnelle : 20 %

.../...

Ces taxes sont élevées pour ceux qui doivent les payer. Mais notre commune n'est pas riche : au *hit-parade* de la richesse des communes de Haute-Savoie (le classement financier des communes établi pour le Conseil Général), La Muraz se situe en 187ème en 1992 ; les moins lotis peuvent toucher plus d'argent de l'état et plus de subventions départementales, mais il faut pour cela que les habitants mettent eux aussi la main à leur portefeuille.

Chez nous, les taux sont cette année restés les mêmes que l'année précédente, sauf pour la taxe professionnelle, qui a été diminuée (de 23 % à 20 %). Pourquoi cette diminution ? Il faut savoir que dans le classement des communes de Haute-Savoie par ordre décroissant des taux de la T. P., La Muraz était, l'an dernier, dixième sur 292 (le taux moyen dans le département était de 11 %, le taux le plus élevé de 26,45 % et le plus bas 0 %). Ceci n'est pas juste pour les contribuables de notre commune qui y sont assujettis, et risque encore de décourager des artisans ou commerçants de s'installer chez nous. Enfin, malgré cette diminution du taux, le montant perçu sera cette année plus élevé que l'an dernier, car la base d'application de ce taux a augmenté.

L. V.

LE REPAS DU 3^{ème} AGE

Le dimanche 25 avril fut cette année la date retenue pour notre traditionnelle, mais non moins attendue, **journée des aînés** dans notre commune.

Ce furent une soixantaine de personnes qui se réunirent autour d'un repas servi par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Yves SARTORY, venu de Chambéry pour la circonstance, nous recréa pendant une heure l'atmosphère des années folles.

On se sépara vers 18 h 30, en se donnant rendez-vous à l'année prochaine...

Je remercie tous ces "aînés" qui nous font profiter, l'espace d'une journée, de leur sympathie et de leur simplicité, nous prouvant ainsi que ce sont des qualités qui ne vieillissent pas.

M.P. D.D.

INFORMATION
RECUPERATION DES VIEUX PAPIERS ET DES OBJETS
PLASTIQUES

A compter de ce jour, le chalet posé près de l'abri-bus peut accueillir :

COMPARTIMENT DE GAUCHE <u>PLASTIQUES</u>	COMPARTIMENT DE DROITE <u>PAPIER</u>
<ul style="list-style-type: none"> - BOUTEILLES : EAUX MINERALES, BOISSONS GAZEUSES, JUS DE FRUITS, HUILE DE CUISINE. - FLACONS D'ADOUCISSANT, LESSIVE LIQUIDE, PRODUITS DE MENAGE, POUR LAVE-VAISSELLE. <p>IMPORTANT : <u>NE PAS DEPOSER</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LES FLACONS AYANT CONTENU : WHITE SPIRIT, ALCOOL A BRULER, HUILES MOTEUR, PRODUITS DANGEREUX ; - LES BIDONS, ARROSOIRS, SACS PLASTIQUES, POTS DE YAOURT, DE CREME, BARQUETTES ; - ET SURTOUT PAS DE VERRE : UTILISER LE CONTENEUR PREVU A CET EFFET. 	<ul style="list-style-type: none"> - VIEUX JOURNAUX, - REVUES, - IMPRIMES, - LISTING - PAPIER D'ORDINATEUR, - BOTTINS - CATALOGUES. <p style="text-align: center;">en paquets ficelés S.V.P.</p>

Nous vous encourageons à utiliser ces deux nouveaux services qui doivent contribuer, par ce tri, à la diminution du volume des ordures ménagères mises en décharge d'une part et, d'autre part, à la protection et à la sauvegarde de l'environnement en permettant le recyclage de matériaux plutôt que leur destruction.

En espérant que ces dispositions répondent à vos attentes, nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter scrupuleusement ces instructions ainsi que la propreté des abords du lieu de dépôt.

Nous saisissons cette occasion pour faire appel au sens civique de quelques foyers qui mêlent encore le verre aux ordures ménagères. Ceci présente un certain danger pour le personnel en charge de ce service et a pour effet également d'augmenter les tonnages de la collecte, se répercutant ainsi sur le coût de ramassage.

REGLEMENT DE LA DECHARGE

Depuis le mois de novembre dernier, l'ancienne décharge a été clôturée et remise à la disposition de la population ; une note d'information la concernant a ensuite été distribuée dans chaque foyer.

Devant les abus incessants constatés depuis, notamment dépôts de téléviseurs, congélateurs ou autres devant le portail ou dans l'angle non grillagé, il semble urgent d'en rappeler le règlement :

- L'utilisation de la décharge est réservée

EXCLUSIVEMENT aux habitants de la commune

- Pour son ouverture, s'adresser A LA MAIRIE ou chez LE CONSEILLER MUNICIPAL le plus près de votre "quartier"

- Sont **autorisés uniquement** :

- . les ferrailles,
- . les déchets de tonte, de taille...
- . les gravats, terre, remblais, débarras de chantier, **en petite quantité seulement**

- Sont **INTERDITS** :

- . les ordures ménagères (un ramassage est assuré le lundi après-midi)
- . le verre (utiliser la benne à côté de l'abri-bus)
- . les batteries de voiture
- . les huiles,
- . les solvants,
- . les peintures...
- . les pneus
- . les matières plastiques (le chalet à côté de l'abri-bus est destiné à la récupération de certaines bouteilles en plastique).

N'hésitez pas à intervenir si vous surprenez des contrevenants à ce règlement.

N.B. : Ne déposez vos sacs poubelles au bord de la route que le **LUNDI MATIN** au **PLUS TOT**, pour éviter ou du moins limiter leur détérioration par les animaux.

M.P. D.D.

JOURNEE "COMMUNE PROPRE"

La semaine de l'environnement fut l'occasion pour nous, comme chaque année, de donner un "coup de balai" dans notre commune. Ce samedi 5 juin, toutes les *bonnes volontés* se sont jointes aux différentes associations (chasseurs, pêcheurs...), aux membres du conseil municipal et aux enfants de l'école pour débarrasser nos bords de route, nos bois, nos prés ou nos cours d'eau, des traces du manque de savoir-vivre et du non-respect de la nature de certains "pollueurs" : ceux qui pensent, parce qu'ils sont "chez eux", ou parce qu'ils "ont toujours fait comme ça", qu'ils ont le droit de jeter n'importe quoi, n'importe où !

Il est à noter que la quantité des déchets ramassés cette année est bien inférieure à celle des deux années précédentes. A quand une "commune propre" ? Les *chasseurs de débris* sont les seuls qui apprécient de rentrer bredouilles à la maison.

Notre société de consommation nous fait aller trop loin et trop vite. Il est urgent de maîtriser cette évolution, quand on voit, lors de reportages télévisés, des pays où les gens vivent sur des montagnes de déchets... ! Alors, prenons notre courage à deux mains, nettoyons devant "notre porte", apprenons à *produire* moins de déchets et à les recycler : des solutions existent, d'autres sont à susciter, agissons !

Notre bref passage sur la terre nous permet-il de négliger son avenir ? Avons-nous le droit de laisser à nos enfants une terre souillée par *nos soins* ?

Ils étaient nombreux, ces enfants venus nous aider, et décidés à réapprendre aux adultes qui les entourent les gestes simples qui feront de la terre de demain un "paradis" pour tous. Ecoutons-les, la vérité ne sort-elle pas de leur bouche ?

M.P. D.D.

BLOC-NOTES

Mardi 13 juillet 1993 : Bal gratuit animé par l'orchestre "Les Balladins" de Saint-Julien. La buvette sera au profit de l'Association des Parents d'Elèves et un feu d'artifice sera offert par la Municipalité.

Dimanche 18 juillet : Fête au village organisée par l'Association Saint-Antoine.

DU NOUVEAU AU COLLEGE DE REIGNIER

Avec l'augmentation constante du nombre d'enfants, le collège de Reignier devenait chaque année de plus en plus petit, et c'était à chaque mois de septembre de plus en plus difficile d'assurer la rentrée. En outre, certains équipements ne correspondent plus aux normes actuelles (le service de cantine, par exemple). Mais s'il est vrai qu'il fallait agir vite, la principale difficulté restait : comment trouver l'argent ? En effet, le Syndicat Intercommunal du Collège (qui regroupe toutes les communes concernées, et donc la nôtre) n'est pas riche, et ses principales ressources sont fournies par les communes : en 1993, 1 536 F par élève, ce qui fait par exemple 39 936 F pour La Muraz qui envoie 26 élèves. Il était difficile d'augmenter encore beaucoup cette charge.

Heureusement, l'an dernier, le Conseil Général de la Haute-Savoie a pris (juste au bon moment pour nous) une excellente décision : désormais, tout ce qui concerne les bâtiments des collèges sera à la charge du département. Et le nôtre est en priorité numéro une. Aussi, dès cet été, des travaux importants vont être entrepris :

- agrandissement et transformation de la cantine : elle s'agrandira sur les locaux actuellement à disposition des professeurs ;
- construction de nouveaux bâtiments sur le terrain de football actuel ;
- construction de logements de fonction pour le principal et certains membres du personnel ;
- transformation des locaux scolaires actuels pour que l'ensemble soit adapté et cohérent. En particulier, un ascenseur est prévu, pour permettre aux enfants handicapés de suivre une scolarité normale (il devrait y avoir une enfant handicapée dès la rentrée 1993).

L'appel d'offre est lancé. Les travaux commenceront dès juillet, et dureront au moins un an. Durant la prochaine année scolaire, la vie au collège sera perturbée ; mais les locaux indisponibles seront remplacés par des bâtiments provisoires.

Les travaux seront payés par le département, le Syndicat ne payera que le terrain, et ensuite, il ne supportera que les frais de fonctionnement ; ainsi, les charges pour les communes devraient diminuer à partir de l'an prochain. De nos jours, une telle nouvelle est plutôt rare, et mérite d'être signalée !

L. V.

BIENVENUE A VICTOR

V. I. C. T. O. R. ?

Veni, vidi, vici (Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu - César, Guerre des Gaulles)

In vino, veritas (La vérité est dans le vin)

Contraria contrariis curantur (On guérit les contraires par les contraires -
Maxime de la médecine classique)

Timeo Danaos et dona ferentes (Je crains les Grecs, et surtout quand ils font
des cadeaux - Virgile, *Énéide*)

O tempora, ô mores (O temps, ô mœurs - Cicéron, 1^o Catilinaire)

Res, non verba (Des réalités, non des mots)

Très bientôt, *il* verra tout, *il* saura tout, *il* dira tout. *Il*, c'est Victor, l'ordinateur de la commune, qui a fait son entrée fin mars et devant qui nous avons voté pour les législatives. Et ainsi nous entrons dans le modernisme, non par caprice, mais parce que "c'est dans la nature des choses". Que fera-t-il ?

Il est un peu trop tôt pour dire tout ce qu'il fera, mais on peut déjà s'en faire une idée. Comme tout ordinateur de type PC (Professional Computer = Ordinateur Professionnel), il comporte un produit de traitement de texte, outil de travail indispensable pour une secrétaire aujourd'hui. Avec cet outil, le secrétariat est révolutionné : possibilité de réutiliser tout ou partie d'un texte, de déplacer une lettre, un mot, une phrase, un paragraphe à l'intérieur d'un texte, de reprendre une partie de document et de l'insérer dans un autre, de corriger n'importe quelle faute sans refrapper le texte, etc., ceci avec quelques commandes simples ; possibilité de conserver des documents et de les retrouver aisément sans utiliser de papier grâce aux fichiers magnétiques. C'est aussi grâce à un tel outil que l'on peut produire plus facilement notre bulletin municipal. L'ordinateur est capable de tenir à jour la liste électorale, d'imprimer les cartes d'électeurs, de mieux gérer le budget et de tenir la comptabilité de la commune. Ces derniers points et bien d'autres sont obtenus grâce aux logiciels mis au point par l'association des maires. Mais pourquoi *Victor* ? C'est la marque de son fabricant, tout simplement. Il s'agit d'un PC compatible avec le standard IBM. Pour ceux qui voudraient en savoir plus sur le plan technique, le plus simple est de rendre une petite visite en mairie où notre secrétaire découvre actuellement de nouvelles méthodes de travail qui lui permettront de se consacrer aux tâches les plus intéressantes.

E. T.

ABEILLES ET FLEURS

Toutes les fleurs sont épanouies dans les jardins et sur les balcons ; partout c'est un régal pour les yeux.

Cependant, beaucoup se méfient : pucerons, cochenilles et autres petites bêtes risquent bien de commettre des méfaits. C'est pourquoi on voit souvent sortir les pulvérisateurs, afin d'étouffer dans l'oeuf ces indésirables.

Mais attention : les fleurs ne sont pas visitées que par eux : les abeilles sont les plus assidues, pour nourrir leur grande famille ; un peu de poison récolté, et c'est la mort de toute la colonie. En effet, elles récoltent beaucoup de pollen, et si un pesticide y est mêlé, elles ne feront pas la différence. Chaque année, on déplore de telles hécatombes, dues le plus souvent à une méconnaissance du danger. Les agriculteurs connaissent en général bien le problème, mais les jardiniers amateurs beaucoup moins.

C'est pourquoi la loi a prévu l'interdiction de tout traitement en période de floraison, sauf avec des produits spécialement autorisés (l'emballage précise cette autorisation : si cet emballage n'en parle pas, il est interdit). Attention aussi par exemple aux traitements des arbres sous lesquels les fleurs des champs sont épanouies : les dégâts seront les mêmes en cas de traitement intempestif.

En prenant toutes les précautions nécessaires, non seulement vous serez en accord avec la loi, mais surtout vous défendrez la nature, et aussi l'agriculture. En effet, les abeilles sont les meilleures amies des fleurs, et des plantes en général : sans elles, plus de graines, plus de fruits, ou presque : ce sont elles qui assurent le transport du pollen d'une fleur à l'autre. Alors, la prochaine fois que vous achèterez un produit de traitement, vérifiez que l'emballage porte bien la mention "Emploi autorisé-durant la floraison".

L. V.

PORTES OUVERTES AU "PRIMURAZ"

Pendant le week-end du 16 mai, nos concitoyens étaient invités à venir visiter l'immeuble locatif le "PRIMURAZ" avant que ses occupants ne prennent possession des lieux. Nous avons tous pu admirer l'esthétique du bâtiment, la qualité des matériaux et l'agencement des appartements, qui s'avèrent spacieux et fonctionnels. Après cette visite, un apéritif était offert par la municipalité aux nombreux visiteurs. Depuis début juin, un certain nombre de familles ont déjà emménagé.

C'est le vendredi 2 juillet, en présence de Monsieur le sénateur Bouvier, de Monsieur le Maire, ainsi que de Monsieur le Directeur de l'OPAC que sera inauguré officiellement cet immeuble. Construit et financé par l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction), il sera propriété de la commune dans 55 ans.

C. Z.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Voici de nouveau un mot de deux de nos Associations, à qui nous donnons bien volontiers la parole - Bien entendu, les opinions exprimées dans cette page n'engagent que leurs auteurs et pas la Municipalité.

Un petit clin d'oeil du côté de nos vététistes.

La clémence de l'hiver nous a permis de faire une sortie hebdomadaire (le dimanche matin), ce qui nous a donné l'occasion de sillonner le Salève de Cruscilles à Monnetier et le massif des Bornes, par les chemins et sentiers forestiers. De par ces sorties, nous avons découvert des coins insolites et oubliés.

Toutes ces sorties se sont déroulées dans la bonne humeur et nous ont forgé une condition physique pour apprécier des randonnées un peu plus longues.

Randonnées telles que celle organisée, sur deux jours, dans le Jura à la Chapelle-des-Bois. Sortie pleine de succès, le temps y a contribué, puisque tous les participants en parlent encore et ne souhaitent que recommencer.

Une coupure estivale de deux mois va permettre à chacun de "passer ses vacances" et de mieux apprécier nos sorties à la rentrée mi-septembre et, si le temps le permet, à nouveau une sortie sur deux jours !!!

A chacun d'entretenir sa condition...

le V.T.T.

La bibliothèque

La bibliothèque prend ses quartiers d'été :

elle sera ouverte

tous les lundis, de 18 h à 20 h
du 12 juillet au 6 septembre

avec un choix de livres toujours plus étendu, non seulement grâce au *BIBLIOBUS*, mais aussi grâce au travail obscur des bénévoles dont l'objectif est de mettre à votre disposition une grande variété d'ouvrages.

Après la rentrée des classes, à partir du 6 septembre 1993, les permanences auront lieu

tous les jeudis, de 16 h 15 à 19 h

